

À la suite des états généraux des collectivités locales, j'avais été chargé conjointement avec ma collègue Jacqueline Gourault de préparer deux propositions de loi, dont l'une visait à donner aux élus locaux les moyens de s'opposer à l'inflation de normes – pas toujours nécessaires – qui leur sont imposées.

Soyons clairs : il est des normes nécessaires, en matière de santé, de sécurité, d'hygiène et d'environnement.

Mais toutes ne le sont pas. Or beaucoup de normes entraînent des coûts pour les collectivités locales.

Notre proposition de loi a abouti à la loi du 17 octobre 2013 qui a créé un Conseil national des normes applicables aux collectivités locales. Ce conseil, qui est essentiellement constitué d'élus locaux, dispose de pouvoirs étendus. Tout projet de loi, décret, circulaire créant des normes applicables aux collectivités locales doit obligatoirement lui être soumis en amont. Il peut formuler tout avis et demander que le texte soit revu, donne lieu à une réécriture ou une nouvelle délibération.

La loi prévoyait aussi que chaque commune puisse saisir ce Conseil national de toute norme qui lui était imposée et qu'elle jugeait injustifiée.

Or, comme cela arrive – hélas ! –, un décret est paru le 30 avril 2014 qui dénaturait la loi puisqu'il disposait qu'il fallait que cent conseils municipaux délibèrent dans les mêmes termes pour pouvoir saisir ce Conseil national.

Mes collègues Rémy Pointereau et Jean-Marie Bockel ont déposé une proposition de loi, dont j'ai été le rapporteur, et qui a été adoptée par le Sénat pour mettre fin à cette aberration.

Mais j'ai profité du débat pour dire à André Vallini, secrétaire d'État chargé des collectivités locales, qu'il serait plus simple qu'il fasse un nouveau décret pour abroger le précédent.

C'est ce qu'André Vallini vient de faire, ce dont je le remercie.

Désormais, les communes, y compris les plus petites d'entre elles, pourront saisir librement et directement le Conseil national lorsqu'elles considéreront qu'une norme est inutile, injustifiée et trop coûteuse au regard de son utilité.

Jean-Pierre Sueur